

2019_CT2_563

OBJET : Mobilité - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - AVIS- Demande de subvention d'investissement relative au financement de l'opération de "réalisation de la bretelle réservée au transport en commun entre la route départementale 9 et l'autoroute A 51 à Aix-en-Provence dans le cadre de l'opération du Bus à Haut Niveau de Service A"

Le 12 décembre 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 06 décembre 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMEN Mireille – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – BÉNKACI Moussa donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – CORNO Jean- François donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre – CRISTIANI Georges donne pouvoir à MARTIN Régis – DAGORNE Robert donne pouvoir à PELLENC Roger – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – NERINI Nathalie donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BOUDON Jacques – SLISSA Monique donne pouvoir à ALBERT Guy – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALLIOTTE Sophie – AMIEL Michel – BORELLI Christian – BOYER Raoul – BUCCI Dominique – CIOT Jean-David – DEVESEA Brigitte – FERAUD Jean- Claude – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – ROLANDO Christian – ROUVIER Catherine – SICARD-DESUELLE Marie-Pierre – YDÉ Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Mobilité
Déplacements, mobilité, transports et infrastructures

■ Séance du 12 décembre 2019

03_1_04

■ **Demande de subvention d'investissement relative au financement de l'opération de "réalisation de la bretelle réservée au transport en commun entre la route départementale 9 et l'autoroute A 51 à Aix-en-Provence dans le cadre de l'opération du Bus à Haut Niveau de Service A"**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Transports, Déplacements et Accessibilité

■ Séance du 19 Décembre 2019

37

TRA 037-19/12/19 BM

■ Demande de subvention d'investissement relative au financement de l'opération de "réalisation de la bretelle réservée au transport en commun entre la route départementale 9 et l'autoroute A 51 à Aix-en-Provence dans le cadre de l'opération du Bus à Haut Niveau de Service A"

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses infrastructures au sein de ses territoires. Certains investissements, qui traduisent les politiques publiques métropolitaines, peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Située dans le prolongement et la philosophie de l'Agenda de la Mobilité, l'opération de réalisation d'une bretelle de raccordement réservée au transport en commun entre la route départementale 9 et l'autoroute A51 sur la commune d'Aix-en-Provence, s'inscrit dans la continuité des aménagements déjà réalisés dans le cadre de la ligne BHNS A (Plan d'Aillane, SAS bus, couloirs de bus avenue Mouret) et vient au service du développement économique du territoire, particulièrement dynamique sur le Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence (Arbois, The Camp, ...).

Les aménagements réalisés et prévus dans le cadre de cette opération bénéficieront aux salariés du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence (PAAP) et aux lignes de transport en commun reliant Aix-en-Provence à la gare TGV, à l'aéroport et à Marseille, ainsi qu'à certaines lignes de transport en commun privées notamment Airbus.

Cet ouvrage permettra un gain de temps de parcours aux lignes en provenance de Vitrolles et allant vers Aix-en-Provence, et surtout une plus grande régularité aux heures de pointe.

Cette opération se déroulera selon le calendrier prévisionnel suivant :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191212-2019_CT2_563-
DE
Date de télétransmission : 09/01/2020
Date de réception préfecture : 09/01/2020

2020 : Etudes de projet et consultation travaux
 2020 - 2023 : Travaux
 2023 : Mise en service

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à autoriser la signature de tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 3 200 000 euros HT.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Financement externe		
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur « CRET »	23,44 %	750 000 euros
Etat « DSIL 2020 »	36,25 %	1 160 000 euros
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	40,31%	1 290 000 euros
TOTAL	100 %	3 200 000 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération TRA 001-1376/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016, portant approbation de l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine ;
- La délibération n°2010_A112 du conseil communautaire du 24 juin 2010 portant création de l'opération ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191212-2019_CT2_563- DE Date de télétransmission : 09/01/2020 Date de réception préfecture : 09/01/2020

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : « Réalisation de la bretelle réservée au Transport en commun entre la route départementale 9 et l'autoroute A51 à Aix-en-Provence dans le cadre de l'opération du Bus à Haut Niveau de Service A (Plan d'Aillane – Gare routière d'Aix-en-Provence)».

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Etat, la Région Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le Budget Annexe Transports 2019 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Code opération père : 2017266500 Code opération fils : 2017266502.

La recette correspondante sera constatée en section d'investissement sur le Budget Annexe Transports 2019 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Nature 1311 et 1312 – Sous politique C311– Code gestionnaire : 6BCT2.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191212-2019_CT2_563- DE Date de télétransmission : 09/01/2020 Date de réception préfecture : 09/01/2020

OBJET : Mobilité - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - AVIS- Demande de subvention d'investissement relative au financement de l'opération de "réalisation de la bretelle réservée au transport en commun entre la route départementale 9 et l'autoroute A 51 à Aix-en-Provence dans le cadre de l'opération du Bus à Haut Niveau de Service A"

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	69
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	69
Majorité absolue	35
Pour	69
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le

03 JAN. 2020

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191212-2019_CT2_563-
DE
Date de télétransmission : 09/01/2020
Date de réception préfecture : 09/01/2020